



Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil: **15**

En exercice: **15**

Ayant pris part à la
délibération: **15**

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

Date de la convocation
22/09/2026

PRESENTS : GAUTIER Guy, CADORET Gilles, VALY Solène, SALAÛN Nicolas, GONNET Joëlle, LE CUNFF Loïc, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Marilyne, KERGALE Magali, CAIL Cédric, CAIL Morgane, MEUNIER Anne, SAMB Arame, ROBINEAU Jordan.

VOTE

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

SECRETAIRE : Madame FIAUT Marilyne a été nommée secrétaire.

47/2026 – PRIX DU REPAS CANTINE

La commune de Neulliac assure la fourniture des repas destinés à la cantine scolaire de Saint-Aignan.

En raison de l'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie et des frais de personnel, la commune de Neulliac a décidé d'augmenter de 0.10 € le prix des repas.

Le tarif, facturé par la commune de Neulliac à la commune de Saint-Aignan, à compter du 1^{er} septembre 2026 sera de :

- 3.20 € pour un élève
- 5.50 € pour un adulte

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répercuter cette hausse de 10 centimes sur le tarif du repas cantine communal au 1^{er} septembre 2026.

(Pour rappel)

Tarif au 1^{er} septembre 2025

3.53 € par élève
5.50 € par adulte



Tarif au 1^{er} septembre 2026

3.63 € par élève
5.60 € par adulte

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'augmentation des prix des repas de 0,10€ à compter du 1^{er} septembre 2026
- **Fixe** les tarifs comme suit :
 - **3.63 € par élève**
 - **5.60 € par adulte**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Guy GAUTIER

